

## LA SECTION EUROPEENNE

### ANGLAIS / HISTOIRE - GEOGRAPHIE

Cette activité peut être choisie comme une option en plus des enseignements obligatoires et de spécialité en seconde, première et terminale.

Le volume horaire est de deux heures par semaine (une heure avec le professeur d'histoire-géographie et une heure avec le professeur d'anglais).

Des thèmes du programme officiel d'histoire-géographie sont abordés par le biais de l'anglais.

Les élèves travaillent en groupes, se déterminent sur des sujets et effectuent des recherches pour trouver des documents en anglais s'y rapportant ; ils construisent un plan et élaborent un diaporama qui servira de support à une présentation orale.

La grande majorité des séances ont lieu en salle multimédia. Il ne s'agit donc pas d'un cours « classique » se déroulant dans une salle de classe, comportant un cours noté au tableau et utilisant un manuel. Le professeur va de groupe en groupe et propose des suggestions pour aider les élèves sur le plan méthodologique ou linguistique. Les échanges entre élèves et professeurs et entre les élèves eux-mêmes doivent avoir lieu en anglais.

Les élèves inscrits en Section Européenne sont ainsi amenés à approfondir certaines notions du programme d'histoire-géographie tout en développant trois compétences essentielles : repérer les informations utiles dans un corpus documentaire, construire une problématique et s'exprimer à l'oral en langue anglaise.

Une attention toute particulière est apportée à la précision du lexique, la justesse de la prononciation, l'importance de l'intonation et la posture à adopter lors d'une présentation devant un auditoire ; à ce titre, l'activité permet de s'entraîner en vue de l'épreuve du Grand Oral en classe de terminale.

Des voyages dans des pays européens, autour de thématiques précises, sont fréquemment organisés afin que les élèves prolongent leurs acquis par des immersions dans des familles avec lesquelles la communication doit passer par l'anglais.

Les élèves qui ont suivi l'activité en première et terminale et qui satisfont à une épreuve orale en fin d'année de terminale voient leur diplôme du Baccalauréat assorti d'une « Mention Européenne ». Ils démontrent ainsi un intérêt pour les langues vivantes et l'ouverture européenne qui sont de nature à être valorisés par les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.